



Conseil Citoyen de CITE

COMPTE RENDU DU 19 juin 2018

Présents :

Mmes : Moll, Tournalias, Arnaud, Heckman, De Zarate, Khadri Chargées de Mission CC Ville de Narbonne .

MRS.: Moll, Sabria-Vidal, Debaker, Flores, Sokoloff, Lenhardt,

Intervenants de la Municipalité :

Mme Martin Chargée de Mission « Bourg en Lumière », Mme Ben Achour Chargée de Mission GUSP, M. Ysern Responsable du service propreté urbaine de la Ville de Narbonne.

Intervenant du Grand Narbonne : M. Agulhon Responsable Déchet Du Grand Narbonne.

Absents excusés : Olivas-Guisset, Sablayrolles, Petitjean



Ville de Narbonne

intervenante GUSP ville Mme BEN ACHOUR

I) Point par Mme Ben Achour sur les problèmes de conteneurs manquants ou problématiques liées à ceux-ci afin de récolter les informations

Il est recensé par les membres du CC les secteurs suivants :

1) Cœur de Ville

Place Verdun

Rue Laffont (poste et boulangerie)

Angle rue Pelouze et Roux (déchetterie à ciel ouvert)

Rue Ancien courrier

2) Extérieur Ville

Quai de lorraine > bacs jaunes mal placés ou insuffisants

Clos de la Licune, résidence les Saules et Soleillades



Réponse Ville de Narbonne

Intervenant Ville M. YSERN Responsable Propreté Urbaine & M. AGHULON Du GN responsable du tri sélectif et du ramassage Ordures ménagères prennent note.

Mme BEN ACHOUR propose un déplacement sur site avec les techniciens des 2 collectivités afin d'effectuer un état des lieux précis (appréhender les possibilités et les contraintes), seront associés les membres du CC :

- Mme De ZARATE : pour le cœur de Ville

- M. LENHARDT pour le secteur Quai de Lorraine

Les RDV seront pris

M. LENHARDT évoque ensuite le désherbage des espaces publics. Le passage de la débroussailleuse pose problème manque de cohérence entre le passage de celle-ci et le ramassage (restent de 2 à 3 jours au sol).



Réponse Ville de Narbonne

L'abandon par les services de nettoyage de produits phyto sanitaires pour une solution plus écologique.

Monsieur Ysern conscient de la problématique et fait état d'une coordination à améliorer. La Ville y travaille



Réponse Ville de Narbonne

Intervenante Mme MARTIN Chargée de Mission Bourg en Lumière et coordinatrice du Plan Cœur de Ville

I) Présentation du Plan Cœur de Ville (ETAT) :

Il s'agit d'un plan national sur 5 ans avec un budget de 5 milliard d'euros. Les Villes ont pu candidater et Narbonne avec la collaboration du GN et du député ont porté la candidature de la Ville de Narbonne.

La Ville de Narbonne a été retenue.

Fin avril 2018 l'Etat a retenu 222 villes le classement des villes s'est effectué au regard d'un dossier devant faire état :

- D'un diagnostic existant
- D'une vision stratégique
- Des solutions et des moyens envisagés

Calendrier : fin septembre un conventionnement :

- Etat, Agglomération et Ville doit être réalisé

5 axes sont impératifs :

1 : Réhabilitation et restructuration de l'Habitat en Centre-Ville

2 : Développement économique

3 : Accessibilité à tous les handicapés

4 : Mise en valeur du patrimoine, des espaces publics

5 : Accéder aux services publics, à la culture, aux équipements et aux loisirs...

Il n'y pas de de critères établis de distribution d'enveloppe : la rapidité de dépôt des dossiers et la qualité de projets novateurs seront décisif.

Sur l'enveloppe globale 2.5 milliards sont voués pour le logement.

La Caisse des Dépôts et de consignation participe à ce projet.

La Convention Cadre est signée pour 5 ans soit jusqu'en 2022 prévue en septembre 2018.

Précision : les actions déjà motrices notamment pour le quartier de bourg seront financées comme prévues dès 2019.

Le périmètre de ce projet est étendu au bassin de vie à l'échelle de l'Agglomération.

Interventions au cœur de Ville comprenant les accès, les actions prioritaires verront le jour dès 2018 pour Bourg.

Calendrier : lundi 285 juin

1^{er} réunion du lancement du projet avec le M. le Préfet

Des comités techniques seront constitués avec des représentants des CC.

Additifs :

Dans le cadre de l'amélioration de l'Habitat en Centre-Ville le problème des « marchands de sommeil » peu scrupuleux à louer des habitats dégradés ou insalubres, la Ville de Narbonne travaille et propose des solutions telles que le permis de louer (voté en Conseil Municipal) mais ne peut se substituer au Grand Narbonne qui en a la compétence.

Il s'agit d'imposer aux propriétaires bailleurs la déclaration de tout nouveau changement de locataire afin qu'il y ait un contrôle des locaux et un accord avec la CAF pour les aides sociales. (Souvent versées au bailleur).

Le préfet a « retoqué » cette proposition pour non-conformité à la loi (répartition des compétences).

Un amendement a été déposé à l'Assemblée par le député pour que cette spécificité (permis de louer) revienne à la Ville de Narbonne.

Fin de séance 20h30

**Prochaine réunion : le mardi 17 AVRIL 2018 à 18h30
Salle Polyvalente du CCAS - Rue benjamin CREMIEUX**